



Conférence régionale sur la protection des civils de l'usage d'armes explosives en zones peuplées

Rapport de synthèse provisoire

Hôtel Avenida
Maputo, Mozambique
27-28 novembre 2017

Les représentants de 19 pays africains¹, d'organismes internationaux (ONU, OCHA, CICR, CIDHG) et d'organisations de la société civile, dont des associations de victimes et de survivants, se sont rassemblés à Maputo au Mozambique les 27 et 28 novembre 2017 pour participer à la conférence régionale sur la protection des civils de l'usage d'armes explosives en zones peuplées. L'objectif de cette conférence était de partager les connaissances et les informations sur le type de dommages causés aux civils par l'usage d'armes explosives en zones peuplées, et de réfléchir aux mesures politiques et opérationnelles qui seraient nécessaires aux niveaux national et régional pour réduire les préjudices occasionnés.

La réunion a été officiellement ouverte par son Excellence **M. Idemiro Júlio Marques Balói**, Ph. D, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, accompagné de Mme Marcia Freitas de Castro, Coordinatrice résidente des Nations Unies, M. Jean-Baptiste Richardier, Fondateur de Handicap International, Mme Eirini Giorgou, Ph. D, Conseillère juridique au Comité International de la Croix Rouge (CICR) et Mme Margaret Arach Orech, association ougandaise de survivants des mines. L'ambassadeur Alberto Maverengue Augusto, Directeur Afrique et Moyen-Orient au sein du MAE du Mozambique, a présidé la conférence.

Introduction – Déclarations

Jean-Baptiste Richardier, Fondateur de Handicap International, a déclaré dans son discours d'ouverture que les différents acteurs faisaient aujourd'hui moins preuve de retenue dans leurs pratiques de guerre et que l'obligation de protection et la conformité au droit international existant étaient mises à mal. Il a ajouté que nous devons rétablir le respect des civils dans les conflits. Il a évoqué les processus d'élaboration du traité contre les mines et de la convention sur les armes à sous munitions qui ont permis à des États et des OSC partageant la même vision de prouver que le changement était possible et il a salué le rôle du Mozambique. Il a souligné que le problème des EWIPA n'était pas spécifique à la Syrie, au Yémen et au Moyen-Orient puisqu'il existe en Somalie, en Côte d'Ivoire et au Soudan du Sud : l'ensemble de la région africaine est directement concernée. Les

¹ Angola, Botswana, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, Zambie

armes explosives sont souvent considérées comme un résultat inévitable dans les conflits mais il a été prouvé que les militaires pouvaient restreindre l'usage de certaines armes, qu'ils l'ont fait dans la pratique, et que cela a contribué à renforcer la protection des civils. Il a également observé que la révision des politiques et des pratiques nationales était indispensable et que les standards internationaux devaient être renforcés afin de défendre l'ensemble des droits des victimes et des survivants. Il a terminé en appelant les États à soutenir la rédaction d'une déclaration politique.

Son Excellence, M. Oldemiro Júlio Marques Balói, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Mozambique, a rappelé que les effets dramatiques de l'usage d'armes explosives en zones peuplées marquent encore fortement les mémoires. Les mozambicains ont subi de plein fouet les effets dévastateurs de l'usage d'armes explosives, tout d'abord pendant le long combat pour l'indépendance puis pendant la violente guerre de déstabilisation. C'est pourquoi le Mozambique accorde beaucoup d'importance au développement des connaissances sur la question de l'usage d'armes explosives en zones peuplées et à leur diffusion dans le monde, notamment en Afrique. M. Balói a rappelé avec force l'engagement politique du Mozambique dans le processus général qui mènera prochainement à la déclaration politique sur les armes explosives en zones peuplées.

Mme Marcia Freitas de Castro a précisé qu'il était important de mieux répondre aux effets des guerres urbaines sur les populations. Nous constatons une augmentation de l'usage d'armes explosives dans certaines régions et les populations touchées ont besoin d'un appui spécialisé pour supporter les conséquences désastreuses en termes de santé publique, de déplacement de populations, de destruction d'écoles et d'habitations et d'interruption des services de base. Beaucoup de personnes ne peuvent pas rentrer chez eux ou retourner dans leurs communautés. Elle a mentionné le rapport de l'OCHA et a précisé que les politiques et les pratiques comme celles qui ont été mises œuvre en Somalie devraient être soutenues dans d'autres contextes. Mme Freitas de Castro a souligné que le Secrétaire général de l'ONU demandait aux États membres de s'engager dans le processus vers une déclaration politique et elle espère que cette conférence permettra de mobiliser différents acteurs, de susciter une prise de conscience et de renforcer les connaissances.

Mme Eirini Giorgou, Ph. D., a expliqué que la question des EWIPA représentait un défi à la fois humanitaire et juridique et que tous les dilemmes concernant l'application pratique du droit international humanitaire devaient être résolus dans l'optique de protéger les civils. Mme **Giorgou** a précisé que les armes explosives, notamment celles à large rayon d'impact, étaient fortement susceptibles de frapper sans discrimination, entraînant ainsi de graves conséquences humanitaires d'une ampleur inacceptable. Elle a également souligné que les guerres urbaines étaient de plus en plus fréquentes mais que les militaires n'avaient pas mis à jour leurs politiques pour prendre en compte ce phénomène. Elle a insisté sur le fait que les effets des armes explosives ne se limitaient pas aux dommages directs mais s'étendaient dans le temps et dans l'espace, qu'ils sont accentués dans les conflits armés de longue durée et qu'ils sont largement prévisibles. Pourtant, ces effets (qui témoignent de la proportionnalité d'une attaque) ne sont pas suffisamment pris en compte par les parties impliquées dans les conflits armés. Les armes explosives à large rayon d'impact sont à même d'avoir une incidence au-delà de leur cible, notamment sur les biens de caractère civil qui se trouvent à proximité de la cible, il y a donc une probabilité que l'attaque soit indiscriminée et disproportionnée. Le DIH interdit les attaques frappant sans discrimination et les attaques disproportionnées et impose l'obligation de prendre toutes les précautions possibles dans le choix des moyens et des méthodes d'attaque. Les pratiques constatées dans les conflits actuels soulèvent de sérieuses questions en ce qui concerne l'application et la mise en œuvre de ces règles. Les États devraient éviter d'employer des armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées malgré l'absence d'une interdiction légale spécifique.

Mme Margaret Arach Orech a indiqué que nous devons avoir un objectif commun : la prévention des dommages causés aux populations par l'usage des EWIPA. Ce thème a également été essentiel dans les processus d'élaboration du traité contre les mines et de la convention sur les armes à sous munitions au cours desquels les États africains ont fait des avancées considérables vers son universalisation. La protection des civils de l'usage d'EWIPA est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durables adoptés par les Nations Unies. L'augmentation du nombre de personnes handicapées, y compris de personnes souffrant d'une maladie mentale, est également liée aux conflits armés dans lesquels des armes explosives sont utilisées en zones peuplées et ont des effets dévastateurs à long terme sur les populations civiles et les communautés. Les États africains devraient soutenir cette initiative et décourager, notamment, l'usage d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées. Mme Margaret Arach Orech a exhorté tous les pays africains à soutenir cette initiative humanitaire dans leurs régions et pays respectifs et à prendre toutes les mesures possibles pour décourager l'usage d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées. Les États africains ne doivent pas laisser l'Afrique devenir le théâtre de combats où sont utilisées des armes qui freinent son développement.

Durant les deux jours de cette conférence régionale, un grand nombre de sujets ont été abordés, démontrant l'incidence des armes explosives du point de vue des communautés touchées, des acteurs de l'humanitaire et des professionnels de la santé.

Ensemble, les participants ont abordé les sujets suivants :

Session 1 : contexte du problème et situation actuelle

Les participants de cette session ont donné une vue d'ensemble des conséquences humanitaires découlant de l'usage d'armes explosives en zones peuplées et du nombre croissant d'acteurs concernés par ce type de dommages dans différents contextes. Ils ont fait le point sur les efforts actuellement réalisés pour traiter ce grave problème humanitaire et sur la politique internationale actuelle. Cette session a également défini les objectifs de la conférence.

Mme Laura Boillot, *Coordinatrice du Réseau international contre les armes explosives (INEW)*

M. Simon Bagshaw, Ph. D, *Conseiller politique senior, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)*

M. Jaime Chissano, *Ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la République du Mozambique auprès des Nations Unies à Genève*

Discussions

Session 2 : les dommages directs causés par l'usage d'armes explosives en zones peuplées

Les participants de la seconde session ont dressé le tableau des dommages directs découlant de l'usage d'armes explosives en zones peuplées, en se concentrant particulièrement sur l'incidence disproportionnée sur les civils, notamment en termes de décès, de blessures et de traumatismes. Ils ont souligné les caractéristiques des dommages d'après les données recueillies, en présentant les chiffres clés et les pays les plus touchés par la violence explosive.

Chiffres clés concernant les dommages occasionnés par les armes explosives en zones peuplées, *James Kearney, Ph. D, Action on Armed Violence*

Dommages corporels, *Mme Alma Al Osta, Handicap International*

Étude de cas : le bombardement du marché d'Abobo en Côte d'Ivoire, *Mme Nounou Bouto, Centre pour la paix, la sécurité et la prévention de la violence armée*

L'incidence sur les enfants, *M. Judas Massingue, Save the Children*

Discussion :

Le représentant du Cameroun a observé qu'il s'agissait d'une question de respect du DIH et que son pays organisait des formations sur cette question. Il a également mentionné l'incidence des attaques de Boko Haram sur le pays. **Le représentant du Cameroun** a exprimé son soutien au projet visant l'établissement d'une déclaration politique. Bien que l'Afrique ne produise pas ce type d'armes, a-t-il précisé, leur emploi en Afrique et ailleurs contraint les États africains à examiner les mesures de précaution possibles pour empêcher leur utilisation. **Le représentant du Nigeria** a souligné le nombre d'attentats-suicides perpétrés par des enfants au nom de Boko Haram ainsi que la nécessité de mieux éduquer les enfants sur ces dangers.

Session 3 : **les effets des armes explosives sur les infrastructures et les services essentiels**

Les participants de cette session ont dressé un tableau plus large des dommages causés par l'usage d'armes explosives en zones peuplées, notamment en termes de dégradation et de destruction de biens privés, dont les habitations, et d'infrastructures et de services essentiels, tels que les services médicaux, les soins de santé, les réseaux d'eau et d'assainissement et les établissements d'enseignement, et ils ont analysé les répercussions sur la population civile.

Destruction des infrastructures et des services, *présentation de Mme Eirini Giorgou, Ph. D, Conseillère juridique, Comité International de la Croix Rouge au Mozambique*

Incidence sur les services de santé : une étude réalisée en Ukraine et en Libye, *présentation de Mme Roos Boer, PAX*

Incidence sur l'éducation, *présentation de Mme Mimidoo Achakpa, Réseau des femmes d'IANSAs au Nigeria*

Discussion :

Le représentant du Nigeria craint qu'un simple engagement politique soit insuffisant et se demande s'il ne serait pas préférable de mettre également en place des mesures concrètes que la communauté internationale pourrait imposer pour protéger les civils. Il a également demandé ce qui était fait pour empêcher la production d'armes explosives et comment faire cesser l'approvisionnement des acteurs non étatiques (ANE). Il se demande comment nous pouvons faire respecter un engagement politique étant donné le non-respect du DIH.

Le représentant du Mali a mentionné l'usage d'armes explosives par les terroristes et a demandé comment nous pourrions les empêcher d'avoir accès à ces armes. **Le représentant du Mozambique** a répondu en disant que nous devons tout d'abord nous engager, quelles que soient la réaction ou les actions d'autres parties prenantes. Cet engagement peut déjà nous permettre d'aller loin et d'accomplir beaucoup de choses.

Session 4 : **protéger et assister les communautés touchées**

Les participants de la session 4 ont étudié l'incidence plus large de l'usage d'armes explosives en zones peuplées et ses conséquences sur les communautés touchées, notamment les raisons pour lesquelles l'usage d'armes explosives dans les villes est un facteur de déplacement de populations. Ils ont évalué les risques que présentent les restes explosifs de guerre et les engins explosifs pour les civils, ainsi que les efforts qui peuvent être réalisés en vue de réduire les risques qu'engendrent les armes explosives pour les civils, d'assister les communautés touchées et de défendre les droits des victimes.

Pollution des terres par les engins explosifs, *présentation de M. Robert Burry, Handicap International Mozambique*

Restaurer la sécurité dans les communautés, *présentation de M. Albino Forquilha, FOMICRES*

Défendre les droits des victimes de la violence armée, *discours de Mme Margaret Arach Orech*

Prévention des conflits et préparation, *présentation de Mme Siv Mjaaland, Norwegian People's Aid*

Déplacement et freins au retour, *présentation de M. Geoffrey Duke, Réseau d'action sur les armes légères au Soudan du Sud*

Discussion :

Le représentant du Zimbabwe a souligné que de nombreuses régions étaient encore minées dans le pays et que l'on recensait plus de 3 millions de mines, sans compter les REG. En ce qui concerne les combats dans les zones urbanisées, le représentant du Zimbabwe insiste sur la nécessité de ne pas perturber les services essentiels et de ne pas nuire à la population locale. Il précise qu'il est nécessaire de partir d'un point de départ : le long travail accompli pour établir la convention d'interdiction des mines antipersonnelles porte désormais ses fruits puisque la plupart des États parties seront exempts de mines dans les années à venir. Il a confié qu'il espérait que nous parviendrions à faire progresser le problème abordé puis à établir une convention dont la mise en œuvre suivra. **Le représentant du Kenya**, le Major-Général Simon Karanja, a posé la question de la durée de vie des munitions introduites dans une zone de conflit, par des pays qui fournissent des contingents, par exemple. Il a été précisé que les armes explosives présentaient un danger spécifique pour les soldats et les civils, notamment lorsqu'elles sont stockées dans des zones peuplées.

Session 5 : gestion des armes explosives à large rayon d'impact

Les participants de la session 5 ont étudié les types d'armes explosives qui existent et qui sont actuellement utilisées. Il s'agit, notamment, de bombes aériennes, d'obus d'artillerie, d'ogives de missiles et de roquettes, de bombes de mortier, de grenades et de bombes artisanales. Ils ont particulièrement examiné les problèmes engendrés par les armes explosives à large rayon d'impact et les risques qu'elles représentaient pour les civils, et ils ont réfléchi aux efforts qui pourraient être réalisés pour limiter l'usage des armes explosives en vue de mieux protéger les civils.

Caractéristiques et effets des armes explosives, *présentation de M. Samuel Paunila, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG)*

Politique et pratique militaires pour renforcer la protection des civils, *Simon Bagshaw, Ph. D, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)*

Renforcer la protection des civils : l'exemple des politiques opérationnelles de l'AMISOM en Somalie, *présentation du Major-Général (er) Simon Karanja*

Travailler avec les militaires, *présentation de Mme Mary Gorrety Ajwang, Handicap International Kenya*

Discussion :

Comment traiter le problème de l'interaction avec les ANE ? Simon Bagshaw de l'OCHA a indiqué que l'usage d'armes explosives par les États avait tendance à susciter l'hostilité des populations et à favoriser le recrutement au sein des ANE.

Comment réduire le problème des EWIPA ? Major-Général (er) Simon Karanja : (1) demande qui sont les auteurs et quelle est leur sensibilité au droit international et aux droits de l'homme ? Ex. : en Somalie, il y a l'organisation al-Shabaab (ne respecte pas le DIH mais il serait possible de négocier avec elle), des milices (ne respectent pas non plus le DIH mais il serait possible de négocier avec elles ou de les contrôler), les forces armées somaliennes et l'AMISOM (ont essayé de se conformer mais ont parfois fait usage d'armes en zones peuplées).

Gorrety Ajwang de Handicap International a souligné l'importance d'intégrer les recherches et les études dans le développement des politiques. Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement de gérer l'incidence des armes explosives utilisées par les militaires et qu'il est important de reconnaître qu'en Afrique, les bombes artisanales sont très largement utilisées par les ANE. Au Kenya, en Somalie, au Nigeria et dans d'autres pays, les conséquences proviennent principalement des ANE. Il convient de réfléchir à la prévention et à la réduction des risques mais également au relèvement : comment les intégrer dans une approche globale du relèvement ?

Samuel Paunila explique que les militaires veulent des armes toujours plus mortelles et compactes mais qu'ils recherchent également des effets plus localisés. La technologie a permis de créer des armes sans projection de munitions et de projectiles, qui ont des effets plus localisés mais les prix sont élevés. La modélisation des effets s'améliore et devient plus complexe mais elle aura toujours des limites. Le ciblage et l'analyse s'améliorent et deviennent plus rapides mais la formation démarre à peine dans la plupart des entreprises. Actuellement, le ciblage n'est ni satisfaisant ni consciencieux. Cela est également lié à l'usage ad hoc des armes explosives par opposition à un usage planifié : lorsque les forces militaires réagissent face à des tirs, les politiques d'auto-défense diffèrent d'un État à l'autre. M. Paulina précise que les militaires utilisent la première arme disponible pour se protéger au lieu de procéder à une analyse globale visant à adapter les armes à la cible.

***Le représentant de Zambie** a souligné que les armes explosives étaient surtout utilisées par les ANE dans les pays en développement. Étant donné cette tendance des ANE à employer des armes explosives, comment la déclaration politique pourrait-elle garantir une réduction des dommages causés par l'usage d'armes explosives ? Le DIH donne des lignes directrices claires et spécifiques aux États en ce qui concerne les EWIPA : les récentes discussions à Genève ont conclu que le DIH était suffisant. Il s'agit donc du non-respect des obligations définies dans le DIH par les acteurs impliqués, d'un manque de conformité à la loi. Comment pouvons-nous nous assurer que les États qui ne sont pas actuellement impliqués dans le processus vers la déclaration politique l'observeront ou l'accepteront ?*

Session 6 : développer de nouveaux standards internationaux

Les participants de la session 6 ont étudié la manière dont les armes explosives étaient réglementées dans la politique et la législation internationales, les restrictions qui s'appliquaient à l'usage d'armes explosives et la manière dont les civils étaient protégés des effets des armes explosives. Les participants ont également dressé le tableau des efforts nécessaires pour développer un engagement international sous la forme d'une déclaration politique, et des engagements que cette déclaration devrait contenir pour éviter les dommages et mieux protéger les civils touchés par les conflits armés.

Les armes explosives et le droit, *présentation de Mme Maya Brehm, Article 36*

Une déclaration pour éviter les dommages, *présentation de Mme Laura Boillot, Réseau international contre les armes explosives*

Le point sur un processus vers une déclaration politique, *M. Hubert Neuwirth, Directeur de la coopération, Ambassade d'Autriche au Mozambique*

Groupes de travail

Sessions des groupes de travail : quelles dispositions concrètes les États africains et la société civile peuvent-ils prendre ?

L'objectif des groupes de travail est d'identifier les mesures qui doivent être prises au niveau national et au niveau international pour faire progresser la question de l'usage d'armes explosives en zones peuplées, ainsi que les moyens envisageables pour impliquer les différents acteurs.

Groupe 1 : présidé par le Nigeria (pour le groupe d'États suivant : Ghana, Liberia et Zambie)

- S'engager dès que possible dans le processus diplomatique vers la déclaration politique. Volonté de coopérer dans le processus.
- Faire tout son possible pour empêcher les tirs directs et indirects dans les zones peuplées en vue d'éviter de faire des victimes parmi les civils.
- Encourager le dialogue politique pour éviter les conflits.
- Former régulièrement le personnel militaire.
- Garantir des contrôles croisés dans le secteur militaire avec le ministère de la Défense qui supervise l'armée, les forces aériennes et la marine. Veiller à ce que les militaires ne dépassent pas les limites de leurs missions et n'outrepassent pas leurs mandats.
- Veiller à ce que les politiques et les traités internationaux en vigueur soient effectivement mis en œuvre, y compris via leur intégration dans la législation nationale.
- Veiller à ce que le rapport de la conférence de Maputo soit porté à l'attention des chefs d'États concernés.

Acteurs à impliquer / avec qui interagir :

- Députés : faire en sorte que le sujet soit abordé lors des séances plénières du Parlement.

Groupe 2 : présidé par le Togo (pour le groupe d'États suivant : Sénégal, Madagascar, Mali, République centrafricaine, Congo et Cameroun)

- Importance d'aborder cette question pour les États et pour les acteurs non étatiques.
- **Au niveau national**, enseigner le DIH aux citoyens dès le début de l'école primaire.
- Au niveau national, aligner les outils juridiques nationaux dont nous disposons sur les standards internationaux.
- Au niveau national, construire des infrastructures adaptées pour stocker les armes explosives loin des centres-villes afin de renforcer la protection physique et ainsi éviter le vol de ces armes et leur utilisation par des groupes armés non étatiques.
- Au niveau national, adopter de nouvelles lois sur le transport et le stockage des armes explosives en zones peuplées.

- Au niveau national, renforcer la sensibilisation des citoyens sur les risques associés à ce type d'armes.
- Prendre les mesures financières nécessaires pour renforcer les capacités (législation, enseignement et opérations) de l'État concernant la campagne EWIPA.
- Veiller à ce que les armes ne tombent pas dans les mains d'acteurs non étatiques.
- **Au niveau international**, créer un mécanisme pour détruire les armes périmées, notamment en contractant une assurance systématique auprès des fabricants.
- Au niveau international, déclarer que l'usage d'armes explosives à large rayon d'impact dans les zones peuplées constitue un crime de guerre.
- Au niveau international, demander aux États d'appliquer le DIH dans les faits.
- Acteurs à impliquer / avec qui interagir : gouvernements, ministères, ONG, victimes, plateformes de dialogue et de coopération

Groupe 3 : présidé par le Mozambique (pour le groupe d'États suivant : Angola, Botswana et Zimbabwe)

- **Au niveau national**, interagir avec les militaires. Ils devraient jouer un rôle actif et important et devraient toujours aborder cette question dans leurs règles d'engagement.
- Au niveau national, impliquer les membres des ministères afin qu'ils aient davantage de compétences pour prendre part aux discussions sur la question.
- Au niveau national, s'impliquer avec la société civile et le réseau INEW.
- Augmenter les efforts pour intégrer le droit international dans la législation nationale : DIH, CCAC, Convention d'Oslo, TIM.
- **Au niveau régional**, diffuser les informations sur les EWIPA et aborder le sujet dans tous les cadres d'action et espaces politiques concernés, dès que possible et chaque fois que cela est possible (réunions entre États, sommets régionaux, rencontres d'experts), par le biais de manifestations parallèles, d'ateliers ou d'interventions.
- Chaque fois que cela est possible, les délégués devraient condamner l'usage d'armes explosives à large rayon d'impact en zones peuplées.
- Au niveau du continent, l'Union Africaine et son département Paix et Sécurité doivent être saisis sur cette question.
- Au niveau du continent, une position africaine commune est nécessaire de toute urgence.
- Un atelier devrait être organisé pour diffuser les résultats de la conférence régionale de Maputo.
- Les médias de masse doivent être davantage impliqués dans la campagne diplomatique EWIPA.
- Le processus devrait inclure l'initiative africaine contre le terrorisme.

Groupe 4 : présidé par l'Ouganda (pour le groupe d'États suivant : Kenya, Éthiopie, Somalie)

- Une forte volonté politique est nécessaire pour traiter la question des EWIPA. Il y a unanimité sur le fait que nous devons aller plus loin.
- **Au niveau national**, la législation devrait renforcer la protection des civils et traiter la question de l'usage des EWIPA. La législation doit également être renforcée en intégrant les caractéristiques des guerres actuelles (adaptation en zones urbaines, question du développement de l'urbanisation).
- Au niveau national, organiser des formations solides pour les diplomates et les militaires afin d'améliorer leurs connaissances sur la question.
- Il serait toutefois judicieux de séparer les diplomates et les militaires dans les formations et les discussions afin d'augmenter le niveau de spécialisation de part et d'autre.

- Oser demander les ressources nécessaires pour couvrir tous les besoins financiers et logistiques (RH, infrastructures) afin de pouvoir traiter correctement la question.
- **Au niveau régional**, une réunion des parties prenantes régionales devrait être organisée et impliquer les acteurs et les communautés concernés sur les plans politique et économique afin qu'ils discutent de cette question.
- **Au niveau mondial**, impliquer chaque acteur international (sous l'initiative de l'ONU).
- Au niveau mondial, les différentes dispositions devraient prévoir des sanctions équivalentes de façon à ce que chacun sache que le prix à payer pour avoir bombardé un marché ou une zone peuplée est élevé et le connaisse à l'avance.
- Impliquer les survivants pour solliciter leur avis.
- Un mécanisme de suivi et d'évaluation devrait être créé pour constater ce qui a été fait et mis en œuvre concrètement après Maputo et la déclaration politique.

Conclusion :

La conférence régionale sur la protection des civils de l'usage d'armes explosives en zones peuplées s'est achevée par le discours de clôture du président de la conférence et par l'adoption du communiqué officiel (annexe 1) par les participants de la conférence.

Le président a remercié tous les participants pour leur contribution dynamique et fructueuse durant les deux jours de cette conférence de haut niveau qui a rassemblé une diversité d'acteurs parmi les gouvernements et la société civile.

Les représentants des États ont collectivement **fait part de leur grande préoccupation** concernant l'usage d'armes explosives en zones peuplées, qui entraîne des décès, des blessures et des traumatismes parmi les civils, dégrade et détruit les infrastructures et les services essentiels, contraint les populations à se déplacer, laisse des restes explosifs de guerre qui représentent une menace sur le long terme, perturbe les activités socio-économiques et compromet potentiellement la sécurité des populations.

Ce communiqué constitue une étape très positive vers une meilleure protection des civils dans les conflits armés. C'est un communiqué collectif et orienté sur une action spécifique, qui reflète le **haut niveau d'engagement** à la fois des États et des représentants de la société civile, envers l'établissement de mesures concrètes au niveau national et au niveau régional, pour **réduire les dommages** causés par l'usage d'armes explosives en zones peuplées.

Il est fort probable que cela **ouvre la voie à un renforcement de l'implication** des États africains dans les dynamiques diplomatiques visant à améliorer les standards internationaux sur la protection des civils de l'usage d'armes explosives.

Président, Ambassadeur Alberto Maverengue Augusto, Directeur de la direction Afrique et Moyen-Orient

Co-présidente, Mme Alma Al-Osta, Handicap International Annexe 1